



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

8. CORRESPONDANCE

8.1 TOP BEDDING

8.2 RENCONTRE D'INFORMATION PUBLIQUE : RUE DU CAPITAINE

9. RAPPORTS DES COMITÉS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2023-086

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde

APPUYÉ PAR : Chantal Godin

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-087

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

voir les incompressibles à la page suivante

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 209 970.18\$, incluant les salaires bruts pour la période du 3 juillet au 6 août, montant de 73 236.21\$.

2023-088

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe

APPUYÉ PAR : Sébastien Dufour

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussigné, Jean-François Tétrault, directeur général de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 209 970.18 \$.

ADOPTÉE

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER / AOÛT 2023					
	INCOMPRESSIBLES SALAIRES/FRAIS		TVX PUBLICS	ADMIN	TOTAL
PP31	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			18 803,15 \$	18 803,15 \$
PP32	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			15 966,40 \$	15 966,40 \$
PP33	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			12 752,60 \$	12 752,60 \$
PP34	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			8 891,84 \$	8 891,84 \$
PP34	SALAIRE BRUT DES ÉLUS			8 891,84 \$	8 891,84 \$
PP35	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			8 530,38 \$	8 530,38 \$
TOTAL SALAIRES BRUTS				73 236,21 \$	73 236,21 \$
	RETRAITE QC (RRQ)			2 782,92 \$	2 782,92 \$
	CNESST			744,75 \$	744,75 \$
	DAS			7 770,00 \$	7 770,00 \$
SOUS TOTAL SALAIRES				84 543,88 \$	84 543,88 \$
	INCOMPRESSIBLES FOURNISSEURS		TVX PUBLICS	ADMIN	TOTAL
	9205-1242 QUÉBEC INC.	ARRÊT STOP / CARBURANT	171,00 \$	- \$	171,00 \$
	9430-0506 QUÉBEC INC.	MAXMAR AOÛT	2 331,78 \$	- \$	2 331,78 \$
	ANDRÉE CORRIVEAU	BOUTIQUE DU PARC FLUVIAL	- \$	- \$	- \$
	AVANTIS	QUINCAILLERIE	2 897,88 \$	- \$	2 897,88 \$
	BELL	VOIRIE	119,50 \$	- \$	119,50 \$
	BUROPRO CITATION INC.	PAPETRIE / PHOTOCOPIEUR	- \$	740,03 \$	740,03 \$
	CAUCA	INCENDIE	- \$	- \$	- \$
	CLÉMENT DUFOUR			392,00 \$	392,00 \$
	CLOVER TPV	BOUTIQUE JUIN / JUILLET		64,31 \$	64,31 \$
	CNH INDUSTRIEL CAPITAL	TRACTEUR	1 855,25 \$	- \$	1 855,25 \$
	COMMUNICATION IMAGO INC.	SITE WEBB	- \$	- \$	- \$
	DESJARDINS ASS	ASS COLLECTIVE		1 772,05 \$	1 772,05 \$
	DESJARDINS FRAIS	FRAIS BANCAIRES		132,00 \$	132,00 \$
	ENERGYCLE	ENFOUSSEMENT	7 856,52 \$	- \$	7 856,52 \$
	EN GLOBE ENVIRONNEMENT INC.	TRAITEMENT RÉSIDUS VERTS	1 580,19 \$	- \$	1 580,19 \$
	ÉQUIPEMENT BEAUMONT	BUREAU MUNICIPAL	- \$	287,44 \$	287,44 \$
	ESCO DISTRIBUTION INC.	ÉQUIPEMENT INCENDIE	- \$	- \$	- \$
	ÉTIENNE LACROIX	LOISIRS / SOCCER / PARC FLUVIAL	- \$	1 024,00 \$	1 024,00 \$
	EUROFINS ENVIRONEX	EAU POTABLE / ÉTANGS	- \$	- \$	- \$
	EXTINCTEURS MONTMAGNY INC.	VÉRIFICATION ANNUELLE	- \$	- \$	- \$
	FÉDÉ DE L'UPA DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	TÉLÉPHONES	- \$	- \$	- \$
	FERNAND CORRIVEAU	STATIONNEMENT	- \$	272,00 \$	272,00 \$
	FIRST DATA	BOUTIQUE DU PARC FLUVIAL	- \$	317,00 \$	317,00 \$
	FOM ASSURANCES	POMPIER / DIRECTION / BÉNÉVOLE	- \$	- \$	- \$
	GLOBALPAYMENTS	LOCATION TPV, FRAIS	- \$	61,74 \$	61,74 \$
	HYDRO QC		- \$	9 477,23 \$	9 477,23 \$
	INFOTECH	LOGICIEL SYGEM	- \$	- \$	- \$
	JOSHUA LACHANCE	ENTRETIEN LOISIRS	- \$	51,00 \$	51,00 \$
	LES CONCASSÉS DU CAP INC.		10 828,04 \$	- \$	10 828,04 \$
	LIBRAIRIES LIVRES EN TÊTE	BIBLIOTHÈQUE	- \$	359,88 \$	359,88 \$
	MDM	LOISIRS	- \$	1 921,92 \$	1 921,92 \$
	MÉLISSA GAGNE			2 861,80 \$	2 861,80 \$
	MIREILLE CAUCHON	PARC FLUVIAL / PLAGE	- \$	8 540,43 \$	8 540,43 \$
	MRC MONTMAGNY	TONNAGE / INSPECTRICE / FOSSES	- \$	9 829,86 \$	9 829,86 \$



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

MS2 CONTRÔLE INC.	INTERNET	- \$	505,87 \$	505,87 \$
MAXMAR 9430-0508 QC INC.			2331,78 \$	2331,78 \$
NATASHA GENEST		- \$	7,28 \$	7,28 \$
NATHALIE MICHAUD	JARDIN COMMUNAUTAIRE	- \$	51,30 \$	51,30 \$
OLYVIE MARTINEAU	INCENDIE / GARAGE	165,87 \$	- \$	165,87 \$
OUSSEYNOU GUEYE	LOISIRS SOCCER	- \$	200,00 \$	200,00 \$
PAQUET ET FILS	DIESEL	1 703,59 \$	- \$	1 703,59 \$
PAULETTE BÉLANGER	SERVICE ADJOINTE	- \$	1 440,00 \$	1 440,00 \$
PHILLIAS BLAIS & FILS INC.	NETTOYAGE PLAGE / RUE DE L'ANSE	11 497,50 \$	- \$	11 497,50 \$
PIERRE DROLET	PARC FLUVIAL	- \$	2 316,00 \$	2 316,00 \$
PRODUITS NOVACO		1 181,00 \$	- \$	1 181,00 \$
RAYMOND CHABOT		- \$	8 623,13 \$	8 623,13 \$
RÉGIE L'ISLET MONTMAGNY	TONNAGE	3 453,44 \$	- \$	3 453,44 \$
RENÉ CARON	PARC FLUVIAL	- \$	587,00 \$	587,00 \$
SANI BLEU	PLAGE	1 625,00 \$	- \$	1 625,00 \$
SERVICE DE SAUVETEUR	PISCINE	- \$	4 800,00 \$	4 800,00 \$
STÉPHANE PELLETIER RÉNOVATION	VOIRIE	206,96 \$	- \$	206,96 \$
SYLVIE PELLETIER	JARDIN COMMUNAUTAIRE	256,02 \$	- \$	256,02 \$
TELUS			346,96 \$	346,96 \$
LA FABRIQUE DE BERTHIER-SUR-MER			373,92 \$	373,92 \$
VIGIL SÉCURITÉ OPÉRATIONS INC.	GYM	232,83 \$		232,83 \$
VILLE DE MONTMAGNY		10 744,46 \$	- \$	10 744,46 \$
VISA DES JARDINS		- \$	7 651,54 \$	7 651,54 \$
SOUS TOTAL FOURNISSEURS		58 286,83 \$	67 139,47 \$	125 426,30 \$
TOTAL COMPTES À PAYER		58 286,83 \$	151 863,35 \$	209 970,18 \$

5. AFFAIRE NOUVELLE

5.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DU PLAN D'ACTION 2023-2026

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer doit mettre à jour et renouveler sa politique familiale municipale en réponse aux exigences du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer, par le biais de son administration municipale, a réalisé deux séances de consultation auprès des membres du comité intérimaire de la famille et a effectué une consultation publique d'envergure à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer reconnaît la contribution sociale et l'importance de la vie familiale comme facteur essentiel dans l'apprentissage et la transmission de valeurs durables;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

2023-089

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer souhaite adopter la version préliminaire de sa politique familiale municipale 2023-2026, en attente de sa version définitive d'ici le 31 décembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde

APPUYÉ PAR : Sébastien Dufour

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER sa politique familiale municipale et son plan d'action 2023-2026.

5.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

2023-090

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES;

QUE La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet;

QUE Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES au ministère de la Famille.

ADOPTÉE

5.3 PROGRAMME AMÉLIORATION DE LA VOIRIE LOCALE : PAVL

Considérant le projet de 1.5 km sur la rue principal

Considérant l'aide possible de 1.2 millions du PAVL

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Considérant que les membres du Conseils ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

Considérant que la Municipalité de Berthier-sur-Mer doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Considérant que la Municipalité de Berthier-sur-Mer choisit d'établir la source



N° de résolution
ou annotation

2023-091



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

de calcul de l'aide financière selon l'option d'une estimation détaillée du coût des travaux ;

Considérant que la Municipalité de Berthier-sur-Mer autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe

APPUYÉ PAR : Chantal Godin

UNANIMEMENT RÉSOLU

De permettre au Directeur Général ou son mandataire de déposer une demande d'aide financière au PAVL, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jean-François Tétrault est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6.

RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET MISE EN PLAN DES RELEVÉS POUR LE DETOURNEMENT DES EGOUTS DE LA MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE le détournement des conduites d'égouts constitue une priorité pour le développement futur de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas à l'interne l'expertise nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en accord avec la recommandation de la firme Génie+ pour le choix du contractant.

2023-092

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort

APPUYÉ PAR : Sébastien Dufour

UNANIMEMENT RÉSOLU

DE confier à la firme Arpentage Côte-du-Sud inc., le mandat de réaliser les travaux d'arpentage et d'effectuer les recherches requises (Greffé des Arpenteurs-géomètres, registre foncier informatisé) au montant de 7 320 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.2 NOMINATION DE MME MÉLIKA POZZI-BLOUIN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT que madame Mélika Pozzi-Blouin a les compétences nécessaires et l'expérience pour occuper le poste de responsable de la comptabilité.

2023-093

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde

APPUYÉ PAR : Chantal Godin

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de BERTHIER-SUR-MER nomme, en date du 5 septembre



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2023, madame Mélika Pozzi-Blouin, à titre de responsable de la comptabilité pour la Municipalité de BERTHIER-SUR-MER;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat de travail ;

DE NOMMER madame Mélika Pozzi-Blouin comme deuxième administratrice de l'AccèsD Affaires ;

ADOPTÉE

6.3 ADOPTION DE L'ENTENTE E #280823

CONSIDÉRANT l'entente E #280823.

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande au conseil municipal d'adopter l'entente E #280823.

2023-094

IL EST PROPOSÉ PAR : Sébastien Dufour

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'entente tel que recommandée par le directeur général.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 NOMINATION DE MICHEL BEAUCHAMP

M. Michel Beauchamp sera le nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme. Son entrée en fonction est donc en vigueur à compter du 31 août 2023, il pourra donc agir à titre 5^e membres du CCU.

2023-095

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort

APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU.

7.2 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

117, RUE DES PEUPLIERS

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un cabanon en cours avant, situé 117 rue des Peupliers. Le projet déroge à 1 norme du règlement de zonage. Art. 11.5.2 Les bâtiments secondaires doivent être localisés dans les cours latérales et les cours arrière. En aucun cas, un bâtiment secondaire ne pourra empiéter en deçà de la ligne de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE c'est une rue privée et que la façade est considérée être face au Fleuve, la demande de dérogation n'a plus d'objet et les membres déclare le dossier conforme à la réglementation.

2023-096

IL EST PROPOSÉ PAR : Sébastien Dufour

APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe

Berthier-sur-Mer | Séance du 11 septembre 2023



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU.

92, BOULEVARD BLAIS EST

Demande de dérogation mineure pour poursuivre la construction d'un garage dont la hauteur excède la hauteur permise. Le garage est implanté en cours latéral situé au 92, Boulevard Blais Est et il est en cours de construction. La hauteur réelle sera de plus de 4.5 mètres puisque l'entreprise Structorex, qui a confectionné les plans du garage a commis une erreur lors de la confection des plans. Le projet contrevient à l'article 11.5.3.2, du règlement de zonage # 265 : **les constructions accessoires ne doivent pas dépasser une hauteur maximale de 4.5 mètres**. La hauteur réelle du garage sera d'environ 15.4 pieds, soit 4.70 mètres au lieu de 4.5 mètres;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT que la hauteur du garage n'excède pas celle du bâtiment principal;

Pour tous ces motifs énoncés verbalement à la rencontre :

LE COMITÉ RECOMMANDE le projet.

2023-097

IL EST PROPOSÉ PAR : Sébastien Dufour

APPUYÉ PAR : Michèle Lamonde

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU.

7.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION

798, rue Principale Ouest

Présentation du plan de construction d'un bâtiment principal

LE COMITÉ RECOMMANDE le projet.

2023-098

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe

APPUYÉ PAR : Chantal Godin

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU.

8. CORRESPONDANCE

8.1 TOP BEDDING

10 juillet au 18 août 2023	Ramassage des débris / structure d'acier
17 juillet au 18 août 2023	Démolitions des fondations et nivellement du terrain (pas de poussière additionnel)
7 août au 8 septembre 2023	Concassage du béton par le casse-pierre mobile (8h à 17h) et nivelage du terrain



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

11 septembre au 25 septembre 2023	Construction des fondations
18 septembre au 3 novembre 2023	Assemblage / montage de la structure d'acier
6 novembre au 22 décembre 2023	Revêtement extérieur en tôle complété
30-nov-23	Fermeture de la tour

8.2 : Rencontre rue du Capitaine

Rencontre information publique concernant la rue du Capitaine devrait se tenir la semaine du 25 septembre.

Les personnes concernées devraient recevoir une invitation personnalisée déposée directement à la résidence.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Claire Bossé :

- Plantation de bulbes cet automne

Jocelyn Lapointe :

- Bilan positif de la tenue de l'activité Croisière pour les gens de Berthier

Sébastien Dufour :

- Trafic et vitesse sur la rue du Couvent
- Fête de la rentrée à l'école la Francoière à Saint-François-de-la-rivière-du-Sud

Michèle Lamonde :

- Boutique souvenir : merci aux 25 bénévoles, 50 artisans, 10000 visiteurs, année record de 60 000 \$

Chantal Godin :

Ginette Rochefort :

- _Fleurons : merci aux citoyens pour leurs participations aux votes

10. PÉRIODE DE QUESTION

Une initiative citoyenne entraîne la demande d'une résolution afin de surseoir à la fermeture de la Caisse populaire Desjardins et de son guichet automatique à Berthier-sur-Mer. (Voir point 11, pour le libellé de la résolution)

Réparation sur la rue Principale Est, distance de 1.5 km.

Aqueduc sur la 132 – nécessite une 3^e station de pompage

CCU : accès aux places disponibles

Boutique souvenir : emploi pour étudiant.e.

Ancienne crèmerie : occupation de l'espace – communication de projets

Ancienne caserne : utilisation

Déneigement : contrat pour les années à venir

RPA : endroit officiel ? démarches à venir, rencontre citoyens.nes

Marina : emplacements des conteneurs à déchets

Accès, odeurs, apparences

Parc du Nord : pour jeunes enfants



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

2023-099

11. RÉSOLUTION D'APPUI D'UNE DÉMARCHE CITOYENNE

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a décidé de fermer leur centre de services de Berthier-sur-Mer, à compter du 3 novembre

CONSIDÉRANT QU'une initiative citoyenne entraîne la demande d'une résolution afin de surseoir au projet de fermeture.

CONSIDÉRANT QU'en plus de fermer le comptoir de service le Mouvement Desjardins désire également fermer le guichet automatique à Berthier-sur-Mer.

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Galibois

APPUYÉ PAR : Michèle Lamonde

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal appui la démarche citoyenne visant à faire des représentations auprès de la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny et du Mouvement Desjardins, afin de surseoir au projet de fermeture.

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20 h 16.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault